

Renvoi à la commission des poudres et des salpêtres de la lettre du représentant Maure, en mission dans le département de l'Aube, concernant l'activité de fabrication de salpêtre, lors de la séance du 27 fructidor an II (13 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des poudres et des salpêtres de la lettre du représentant Maure, en mission dans le département de l'Aube, concernant l'activité de fabrication de salpêtre, lors de la séance du 27 fructidor an II (13 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 138;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15963_t1_0138_0000_3

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et annonce qu'elle fait hommage de vingt caisses de citron qu'elle envoie pour être distribuées aux hopitaux militaires à Paris : elle présente avec ce don l'expression de ses sentimens républicains.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à la commission de santé (30).

11

Le représentant du peuple Maure, dans le département de l'Aube, informe la Convention, en date du 20 fructidor, que la fabrication du salpêtre est dans la plus grande activité dans ce département, que, d'après l'état joint à sa lettre, il en a été fabriqué cent mille quatre cents trente-huit livres, que la première décade de fructidor en a produit dix mille quatre-vingt-dix-sept livres et que cette quantité ira toujours en augmentant à cause de la perfection des ateliers. Il joint à sa lettre l'indication d'un nouveau procédé pour le salpêtre, plus avantageux que les autres : il pense que ce procédé devrait être rendu commun à toute la République, et qu'il en résulteroit une grande économie dans les transports et une nouvelle branche de commerce.

Insertion au bulletin et renvoi à la commission des poudres et des salpêtres (31).

[Maure, représentant du peuple dans le département de l'Aube, au président de la Convention nationale, Troyes, le 20 fructidor an II] (32)

Citoyen Président,

La Convention apprendra avec satisfaction que la fabrication du salpêtre est dans la plus grande activité, et a un plein succès dans le département de l'Aube.

L'état ci-joint atteste que depuis le 14 frimaire jusqu'au trente thermidor, il en a été fabriqué 100 438 livres, que la première décade de fructidor en a produit 10 097 livres; que cette quantité ira toujours en augmentant à cause de la perfection des ateliers.

Un nouveau et simple procédé régénère promptement le salpêtre dans les terres lessivées, et s'y développe à l'air et en plus grande quantité qu'au premier lessivage, en mettant ces terres en couches et en levant la surface à mesure que la régénération est établie, ce qui s'opère en 15 jours. Par ce moyen le dé-

partement de l'Aube fournira annuellement à la République trois cents milliers, et plus d'excellent salpêtre.

Peut-être seroit-il à propos que la Convention ordonnât que ce nouveau procédé fut rendu commun à toute la République, et qu'au lieu de reporter les terres lessivées dans les lieux d'où elles proviennent, elles fussent soumises à cette nouvelle manipulation : il en résulteroit une grande économie de transport et nouvelle branche de commerce très avantageuse pour la République.

Signé, MAURE, aîné.

12

On lit le bulletin de santé du représentant du peuple Tallien.

Insertion au bulletin (33).

[Etat de la santé du représentant du peuple Tallien, le 27 fructidor à midi] (34)

Le malade a éprouvé hier soir et pendant la nuit un accès de fièvre, de l'altération et de l'oppression; aujourd'hui cet état se continue : l'ecchymose d'abord peu étendue s'est agrandie de beaucoup; il se fait du gonflement autour de l'escarre, et la suppuration se prépare.

Signé, NAVIER, DESAULT, SOUQUE, CHABANEAU.

13

Sur la demande du représentant du peuple Pothier [sic pour Pottier], la Convention lui accorde un congé de trois décades pour le rétablissement de sa santé (35).

[Pottier, député d'Indre-et-Loire, au président de la Convention nationale, Buges (département du Loiret), le 25 fructidor an II] (36)

Citoyen Président,

Le dérangement de ma santé m'a déterminé à accepter, il y a douze jours du comité des Assignats, une mission pour me rendre à la manufacture de Buges où je suis actuellement. Le tems de mon service icy est sur le point d'expirer, et je suis toujours dans le même état de souffrance qui ne me permet pas de m'appliquer à aucun travail. J'aurois besoin pour me rétablir entièrement de respirer quelque tems l'air natal dont la mission que je rem-

(30) P.-V., XLV, 236. *Bull.*, 28 fruct. (suppl.). *Moniteur*, XXI, 762.

(31) P.-V., XLV, 236-237.

(32) *Bull.*, 27 fruct. *Moniteur*, XXI, 762; *M. U.* XLIII, 453; *Ann. Patr.*, n° 622.

(33) P.-V., XLV, 237.

(34) *Bull.*, 28 fruct.

(35) P.-V., XLV, 237. Décret n° 10 862. Rapporteur : Benta-

table. (36) C 318, pl. 1298, p. 24.